



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 20 mars 2020

Communiqué de presse

COVID-19 : LE PRÉFET DEMANDE AUX MAIRES DE FERMER LES PARCS, JARDINS ET PLAINES DE JEUX ET INTERDIT LES ACCÈS AUX ESPACES FLUVIAUX



Michel Lalande, préfet du Nord a demandé aux maires, dans un courrier qu'il leur a adressé ce jeudi 19 mars, de **procéder sans délai, par arrêté municipal, à la fermeture de toutes les plaines de jeux, parcs et jardins publics de dimensions significatives** qui, de ce fait, sont susceptibles de provoquer des regroupements et concentrations de personnes.

En effet, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, les restrictions de circulation établies par le décret du 16 mars 2020 doivent être scrupuleusement respectées par tous. Or, il s'avère que pour réaliser les brèves sorties pour l'activité physique individuelle et aux besoins des animaux domestiques autorisées, de nombreuses personnes se rendent dans les parcs et jardins, ce qui entraîne de fait des concentrations de personnes qui sont justement à proscrire pour lutter contre la propagation du virus.

Vous trouverez ci-joint le courrier transmis aux élus.

De même, le préfet a interdit, par un arrêté pris ce jour, l'accès aux espaces fluviaux et à leurs abords : canaux, barrages, écluses, digues, chemins de halage, quel que soit le propriétaire, public ou privé, et ce, jusqu'au 31 mars 2020.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral.